



Communiqué

Pour diffusion immédiate

COVID-19 : BONS ALIMENTAIRES D'URGENCE

Kuujuuaq (Nunavik), le 7 avril 2020 – Dans un souci de soutenir les personnes qui peuvent éprouver des difficultés financières dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'Administration régionale Kativik (ARK) offre un programme de bons alimentaires d'urgence pour les aider à nourrir leur famille.

Les demandeurs admissibles recevront des bons alimentaires toutes les deux semaines. Le programme est rétroactif au 13 mars 2020. Les bons alimentaires sont émis par l'ARK qui informera les épicerie locales dans les 48 heures de l'approbation d'une demande.

Le programme vise les personnes qui ne travaillent plus en raison de la pandémie de COVID-19 et ne reçoivent plus de salaire ou ne reçoivent qu'une partie de leur salaire, ou encore, ne reçoivent aucune prestation de soutien du revenu. Il vise aussi les personnes qui ont vu leurs obligations financières augmenter, par exemple pour prendre soin d'une personne âgée ou de leur famille.

Les personnes qui continuent de recevoir leur salaire complet de leur employeur, ou encore, qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale NE sont PAS admissibles au présent programme.

Il s'agit d'un programme temporaire pour aider les familles et les personnes jusqu'à ce qu'elles reçoivent des prestations d'assurance-emploi, la Prestation canadienne d'urgence ou toute autre aide financière provenant de programmes annoncés dans le cadre de la pandémie de COVID-19 par les gouvernements du Canada ou du Québec ou jusqu'à ce que leur situation financière revienne à la normale.

Le programme prendra fin le 30 juin 2020 ou dès les mesures d'urgence seront levées.

Veuillez prendre note que des mesures additionnelles destinées spécifiquement aux aînés seront bientôt annoncées.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'ARK en composant le 1-877-964-2961, poste 2262.

L'Administration régionale est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

Renseignements : Julien Viau-Petit
Agent des communications, ARK
Tél. : 819-964-2962, poste 2388